

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Commission permanente sur l'examen des contrats

Présidence

Dominic Perri

Arrondissement de Saint-
Léonard

Vice-présidences

Paola Hawa

Ville de Sainte-Anne-de-
Bellevue

Valérie Patreau

Arrondissement d'Outremont

Membres

Céline-Audrey Beauregard

Arrondissement de Verdun

Caroline Braun

Arrondissement d'Outremont

Julie Brisebois

Village de Senneville

Nathalie Goulet

Arrondissement d'Ahuntsic-
Cartierville

Enrique Machado

Arrondissement de Verdun

Peter McQueen

Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

Sylvain Ouellet

Arrondissement de Villeray-
Saint-Michel-Parc-Extension

Stéphanie Valenzuela

Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

Le 25 septembre 2025

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE258304001

Accorder un contrat à Excavation E.S.M. inc., pour les travaux de conception et de construction des champs de tir extérieurs pour le Service de police de la Ville de Montréal - Dépense totale de 9 789 267,85 \$, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15944-1 (2 soumissionnaires)

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice, Soutien
aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007)* et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008)*.

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE255639003

Accorder un contrat à Excavation E.S.M. inc., pour les travaux de conception et de construction des champs de tir extérieurs pour le Service de police de la Ville de Montréal - Dépense totale de 9 789 267,85 \$, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15944-1 (2 soumissionnaires).

À sa séance du 17 septembre 2025, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 4 M\$ répondant aux conditions suivantes :
 - Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation ;
 - Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Le 17 septembre 2025, les membres de la Commission ont examiné, lors d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, la conformité du processus d'octroi lié à ce mandat. Au cours de cette séance, les représentants du Service de la gestion et planification des immeubles, Direction de la gestion de projets immobiliers, Division projets sécurité publique ont expliqué qu'en vertu des obligations liées au *Règlement sur les services policiers du Québec*, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) doit procéder chaque année à la qualification au tir de l'ensemble de son personnel policier. Le présent projet de champs de tir extérieurs facilitera cette qualification annuelle et permettra de respecter les délais prescrits. Cela contribuera également à

réduire de manière significative les coûts associés aux formations effectuées hors territoire.

Les travaux prévus dans le cadre du contrat comprennent, sans s'y limiter, l'aménagement d'une zone d'accueil incluant des roulottes, des conteneurs et un stationnement destiné aux policières et policiers; la mise en place d'infrastructures électriques; ainsi que la construction de trois champs de tir. Ce projet présente une certaine complexité en raison de plusieurs facteurs : il s'agit des premiers champs de tir extérieurs construits au Québec, ce qui justifie l'approche en conception-réalisation; le site choisi est situé dans une carrière non aménagée, nécessitant des travaux d'adaptation importants; et l'approbation du ministère de l'Environnement est requise.

Les invitées ont précisé qu'un premier appel d'offres a été publié du 27 février au 10 avril 2025, pour une durée de 42 jours, mais aucune soumission n'a été reçue. Les preneurs de documents ont ensuite été contactés afin de recueillir leurs commentaires. À la lumière de ces informations, les documents d'appel d'offres ont été revus afin de mieux préciser les exigences du projet. Un second appel d'offres a été lancé du 22 mai au 12 août 2025. Cette fois, la période de publication a été étendue à 82 jours, ce qui convient mieux pour un projet en conception-réalisation.

L'appel d'offres a suscité l'intérêt de 16 preneurs de documents, dont deux ont déposé une soumission. À l'issue de l'analyse de conformité, les deux soumissions ont été jugées conformes. La soumission d'Excavation E.S.M. inc. s'est avérée être la plus basse, avec un prix qui montre un écart de (-23,21 %) avec l'estimation et de 54,21 % avec la deuxième plus basse soumission conforme. L'écart avec l'estimation peut s'expliquer principalement par une surestimation de la firme mandatée par la Ville pour établir l'estimation ainsi que par le mode d'octroi en conception-construction, qui permet à l'adjudicataire de proposer des solutions constructives ou de conception différentes de celles envisagées par l'économiste en construction. Par exemple, l'entrepreneur prévoit une utilisation plus importante de béton et moins d'acier. De plus, les écarts entre la soumission d'Excavation E.S.M. inc. et celle du deuxième plus bas soumissionnaire se situent principalement au niveau des charges administratives et des frais généraux de chantier, probablement en raison d'une marge de risque plus conservatrice. Ce dernier prévoit également une utilisation plus importante de bois.

Pour conclure, les représentantes ont souligné qu'un retard dans l'octroi du contrat aurait des répercussions sur l'ensemble des étapes subséquentes du projet, compromettant ainsi le respect des échéanciers.

Durant la période de questions, les commissaires ont souligné que le site proposé est particulièrement bien adapté à la réalisation du projet. La carrière, qui est propriété de la Ville, est isolée de la population et située à environ dix minutes du centre

opérationnel du SPVM. Cependant, la Commission a soulevé certaines préoccupations, dont la présence quotidienne de camions 18 roues liés aux activités de l'incinérateur des eaux usées ainsi que la mauvaise qualité de la route menant au premier plateau. Les invitées ont expliqué que des murs de protection sont prévus pour assurer la sécurité et renforcer les infrastructures. Bien qu'aucun pavage ne soit prévu, de la petite gravelle sera étalée sur la route. Par ailleurs, les responsables ont indiqué qu'ils travaillent en étroite collaboration avec le Service de l'eau et le SPVM afin de coordonner la circulation et les opérations respectives sur le site.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de la gestion et planification des immeubles, Direction de la gestion de projets immobiliers, Division projets sécurité publique pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 4 M\$ répondant aux conditions suivantes :*
 - *Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation ;*
 - *Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE255639003 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.